

Marché dominical
Commission municipale du marché.
Synthèse de la réunion du lundi 6 octobre 2017

Participants : Royer Claude, Joubert J. Noël, Godfroy Eric
Guerdener Christine, Abel Coindoz Marie-Pascale, Grimaud Pascal (représentant syndicat des forains), Descamps Véronique, Fernandez Ghislaine

Elus référents : Karagiannis Fernand, Beillard Vincent

En préambule :

Rappel du rôle de cette commission. La municipalité a souhaité l'ouvrir , à des forains volontaires en plus des 2 élus (Vincent Beillard, Fernand Karagiannis), du garde champêtre (Thierry Pellissier), du représentant officiel du syndicat des forains (Pascal Grimaud). Ces rencontres permettront d'aborder tous les aspects de l'organisation du marché. Après la mise en place du nouveau règlement du marché, cette commission sera constituée de 6 membres, dont 2 représentants forains (alimentaires, non-alimentaires). Cet aspect a été discuté lors de la dernière rencontre du 22 septembre. . Il est aussi rappelé qu'il s'agit d'un groupe de travail ; les élus invitent tous ceux qui pensent que les décisions sont déjà prises à la quitter. Après lecture des différents post-it de la rencontre du 22 septembre, il est proposé l'ordre du jour suivant :

1) Mélange alimentaire/non alimentaire notamment l'hiver ?

Réflexions en vrac données par les participants :

- mélange uniquement en période hivernale
- les marchés qui ont essayé de mélanger ont décliné
- certains marchés mélangés fonctionnent
- la différence de niveaux entre les 2 places aussi pose problème
- les non alimentaires ont besoin des alimentaires
- est il trop restreint ?
- Avantage de Saillans l'été : ils passent devant les non alimentaires pour aller sur l'alimentaire.
- alimentaire en été : pas trop de demandes, rares, pratiquement pas de place
- autour de l'église : uniquement les abonnés
- la mixité ne peut se faire que s'il manque des forains habituels (les emplacements sont ensuite attribués par la commission)
- beaucoup d'abonnés cette année car les conditions étaient intéressantes.
- le nombre d'absences > difficultés d'avoir les 35 semaines de présence
- mélanger paraît trop difficile
- pour les non alimentaires soucieux l'hiver car peu de clients
- instaurer une zone sans voiture en haut l'hiver
- Pour l'abonnement, cela ne pourrait concerner qu'une partie de l'année (nov. à mars par exemple)

Décisions :

1° Rester tel quel, non mixité du marché (l'indiquer dans le règlement).

2° Pour Non alimentaire sur l'église pendant l'hiver : une meilleure organisation et visibilité (voiture).

3° Pour le marché l'été : pavoiement ou « création artistique » fléchant le parcours du marché (avec éventuellement un panneau d'information).

2) Emplacements - notamment les non alimentaires l'été (possibilité d'avoir 2 emplacements différents)

Réorganisation des emplacements sur la place ?

Présence des véhicules des forains

Panneau indication fin de marché 13h l'été à revoir pour indiquer 14H

Problème des emplacements "biscornus".. en U en V... ne sont-ils pas aussi avantageés financièrement (paient-ils tous les mètres linéaires ?).

> Pascal Grimaud confirme que les emplacements en U interdits, Thierry relancera les forains incriminés après le nouveau règlement.

Faire un plan "allées", avec les surfaces...

Pour les passagers, ne faut-il pas les sélectionner en fonction de l'offre déjà existante, par exemple interdire de nouveaux marchands de légumes ?

> Précision de Pascal : on ne peut pas, c'est interdit.

Reculer un peu les places, espaces perdus derrière le monument, pour gagner des places passagers.

> élargir aussi les allées pour faciliter la circulation.

Attention aux parasols qui cachent certains stand et nuisent, penser aux largeurs des allées, mais faire aussi un plan en haut. Se renseigner sur l'alignement pour les tentes et les barnums.

Pour la propreté : il faut être plus ferme avec les forains (la mairie va changer les petites poubelles) . La 3CPS installera les nouveaux containers semi enterré + tri sur la place du Prieuré.

Pour le stationnement de véhicules : certains véhicules gênent mais c'est aussi normal pour certains, il faut respecter le fait qu'il y a des emplacements avec véhicules et d'autres sans véhicules. Il faut donc réfléchir sur l'alignement.

Décisions :

la mairie doit commencer un premier plan pour visualiser les allées afin d'imposer un alignement.

3) Discussion sur les tarifs

Véronique indique que cela lui coûterait 50€ de plus qu'à Die. Ce point sera abordé à la prochaine rencontre. Les élus ont entendu les différentes remarques, notamment sur le coût qui serait trop élevé pour certains qui ne viennent pas à l'année et aussi l'impact du surcoût électrique. Ils précisent que la commission n'a pas le rôle d'établir les tarifs, mais que c'est normal d'en discuter en réunion.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 21 octobre à 18h, salle de réunion en mairie.